Décision 26-DCC-69 du 16 mars 2026

relative à la création d'une entreprise commune par Monsieur Romaric Gardes et les sociétés Gepla et ITM Entreprises

Posted on: 17 mars 2026 | Secteurs :

DISTRIBUTION

GRANDE CONSOMMATION

Présentation de la décision

Informations sur la décision

Type d'opération	Création d'entreprise commune
Partie notifiante	Monsieur Romaric Gardes et les sociétés Gepla et ITM Entreprises
Dispositif(s)	Autorisation
Décision de phase	Phase 1
Décision simplifiée	Oui

Lire

Le texte intégral de la décision
145.96 Ko